

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-André Laforest, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le jeudi, 25 juin 2026, à 19 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 25 juin 2026;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents mesdames les conseillères Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Séguin, Mark D. Goldman et André Laramée, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Richard.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-André Laforest, assiste à la séance.

Est absente au cours de la présente séance, madame la conseillère Lynn Manconi.

(1.)
2026.06.217

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

Le quorum étant constaté, il est 19 h 00.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance extraordinaire du 25 juin 2026, soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2026.06.218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juin 2026, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2026.06.219

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L’AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que l’avis de convocation ait été fait conformément à l’article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L’ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que le rapport financier pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2025 a été présenté au conseil le 18 juin 2026;

Conformément aux dispositions des articles 176.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, le greffier-trésorier procède au dépôt du rapport financier 2025, incluant le rapport du vérificateur externe.

Une copie dudit rapport financier sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

(5.)

PÉRIODE DE QUESTIONS

(6.)
2026.06.220

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance soit levée à 19 h 04.

ADOPTÉE

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier